

JUGENDTREFF SABA A.S.B.L

<http://www.saba.lu>

Date de paiement : _____

Demande d'admission

No carte membre _____

Données du jeune :

Nom et prénom : _____

Numéro et rue : _____

Code postal et localité : _____

GSM : _____

Adresse e-mail : _____

Date de naissance : _____

Matricule de la sécurité sociale : _____

Nationalité : _____

École actuelle : _____

Hobbys : _____

Allergies, régime spéciale, maladie, ... _____

Données du tuteur légal :

Nom et prénom : _____

GSM / Tél.: _____

L'adhésion devient active après paiement de la cotisation. (3€)

Utilisation d'images

Je suis d'accord

Je ne suis pas d'accord

que le jeune soit filmé et/ ou photographié par le « Jugendtreff Saba » (ou un partenaire) dans le cadre de la maison des jeunes, de ses activités, pour ses diverses publications, sous quelle forme et sur quelque support que ce soit, y compris internet et autres supports multimédia.

Utilisation des données

Les données présentées dans ce formulaire sont utilisées dans le cadre du travail de la maison des jeunes (statistiques, activités, lettres, ...). Les données seront communiquées au ministère national de l'enfance et de la jeunesse sous forme anonyme.

ROI

Avec sa signature, le signataire confirme d'avoir pris connaissance du et de respecter le règlement d'ordre intérieur de la maison des jeunes pendant l'ouverture de celle-ci ainsi que lors de la participation aux activités.

Signature du demandeur

signature tuteur légal (pour les jeunes 12-17 ans)

75, rue de Belvaux
L-4418 SOLEUVRE
TEL : 59 34 07
FAX : 593278
GSM : 661 84 71 79 / 691 76 36 04
Mail : saba@pt.lu



Annexe Sanem
39, rue de Niederkorn
L-4990 SANEM
TEL : 26 59 08 13

**Service agréé par le MENJE,
No d'agrément : JERNAI201408/27**

JUGENDTREFF SABA A.S.B.L

<http://www.saba.lu>

Règlement d'ordre intérieur du Jugendtreff Saba

1. Conditions d'admission et d'entrée

Chaque jeune entre 12 et 26 ans a le droit de fréquenter la Maison des Jeunes et de devenir membre.

Les responsables de la MJ ont le droit de refuser l'entrée au jeune, dont le comportement dérange l'atmosphère habituelle.

2. Déroulement habituel

- a. Les bonnes manières et la politesse sont exigées pour passer agréablement notre temps ensemble
- b. Il est obligatoire de s'inscrire sur la liste des présences, affichée à l'entrée
- c. Pour participer aux activités de la MJ : le jeune doit posséder une « carte membre MJ ». La « carte membre MJ » coûte 3.- € et est valable jusqu'à la fin de l'année en cours et à partir du jour de l'achat. Elle est en vente au bureau de la MJ.
- d. Pour l'utilisation du matériel de la MJ, le jeune doit être membre de la MJ. Quand un jeune fait des dégâts, il doit les payer de sa poche !
- e. La MJ ne fait pas crédit
- f. Le grenier de la MJ est strictement interdit aux jeunes.
- g. L'atelier ainsi que la Proufsall et studio est sont accessibles sur demande.

Dans l'enceinte de la MJ, la consommation ainsi que la possession d'alcool et/ou l'usage de tout produit illicite sont strictement interdits

LE NON-RESPECT D'UNE DE CES REGLES PEUT ANNULER LA VALIDITE DE LA « CARTE MJ », OU PEUT AVOIR POUR CONSEQUENCE UN RENVOI IMMEDIAT OU TEMPORAIRE.

3. participation aux activités

Pour participer aux **activités organisées par la MJ**, le jeune peut s'inscrire au bureau :

- a. Les fiches d'inscription y sont affichées
- b. L'inscription est valable en réglant les frais d'inscription
- c. ATTENTION aux dates limites d'inscription
- d. ATTENTION : toute inscription engendre la participation à l'activité. En cas d'indisponibilité vous devez nous prévenir le plus vite possible. Si vous ne pouvez pas venir à la MJ, vous pouvez nous en informer par téléphone ou en laissant un message sur le répondeur en cas d'absence (Tel : 59 34 07). Le Jugendtreff Saba participe financièrement à chaque activité. Si le jeune inscrit à l'activité ne participe pas sans s'excuser, il devra payer l'intégralité du coût intégral de l'activité.
- e. Un jeune participant à une activité doit obligatoirement rentrer/revenir avec les éducateurs, sauf en cas d'autorisation parentale, explicitement donnée avant l'activité.

TOUT MANQUE DE RESPECT ENTRE LES JEUNES ET/OU ENVERS LE PERSONNEL, QUEL QU'IL SOIT, AINSI QUE LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT FERONT L'OBJET D'UNE SANCTION

75, rue de Belvaux
L-4418 SOLEUVRE
TEL : 59 34 07
FAX : 593278
GSM : 661 84 71 79 / 691 76 36 04
Mail : saba@pt.lu



Annexe Sanem
39, rue de Niederkorn
L-4990 SANEM
TEL : 26 59 08 13

**Service agréé par le MENJE,
No d'agrément : JERNAI201408/27**